

LISTE DES PRESTATAIRES CONVENTIONNES PAR LA CRAMRA EN PREVENTION DES TROUBLES MUSCULOQUELETTIQUES

PREAMBULE

La CNAMTS et les services Prévention des CRAM/CGSS ont souhaité concrétiser leur intention de travailler ensemble et de manière partenariale avec des prestataires de services travaillant sur le champ de la prévention des troubles musculosquelettiques et partageant les valeurs essentielles et pratiques de l'Institution Prévention.

PROCESSUS DE CONVENTIONNEMENT CRAM RHONE ALPES

Le conventionnement est établi avec des personnes physiques qui ont répondu aux critères suivants :

- ▶ Consultants seniors, pouvant donc intervenir en autonomie en entreprises sur la prévention primaire des troubles musculosquelettiques.
- ▶ Compétences avérées en prévention primaire des TMS, et notamment capacité à intervenir pour la mise en oeuvre d'actions de prévention dont les principales étapes sont les suivantes :
 - Première étape : analyse de la demande afin de préciser le projet d'action de l'entreprise en prévention ;
 - Deuxième étape : pré-diagnostic (phase de recueil d'informations...) avec consultation des principaux acteurs concernés (internes ou externes à l'entreprise) afin de s'accorder sur l'existence du problème, dépistage des postes à risque, sur la nécessité d'agir ensemble pour le résoudre ;
 - Troisième étape : restitution, négociation pour définir une stratégie d'intervention (son déroulement, ses acteurs, comité de pilotage ...) impliquant la direction au plus haut niveau ;
 - Quatrième étape : diagnostic approfondi conduisant à des propositions concrètes (plan d'actions) en vue de leur validation par la direction ;
 - Cinquième étape : mise en œuvre du plan d'action à partir des propositions retenues par la direction ;
 - Sixième étape : phase de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre.
- ▶ Expériences réussies dans le domaine de la prévention des TMS
- ▶ Basées régionalement

Le prestataire souligne au travers de cette convention de partenariat, son adhésion aux valeurs du réseau de prévention.

Ces valeurs reposent sur :

- ▶ LA PERSONNE (respect, confidentialité, adhésion et implication des personnes dans la démarche de prévention),
- ▶ LA TRANSPARENCE (définition d'objectifs clairement énoncés, prenant en compte les situations réelles de travail),
- ▶ LE DIALOGUE SOCIAL (implication et participation des instances représentatives du personnel à la politique de prévention mise en place par la direction).

Les prestataires signataires conviennent de développer ou de renforcer des actions en cohérence avec une conception de la prévention des accidents et maladies professionnelles dont les principaux points sont résumés ci-dessous :

- ▶ Reconnaissance de la pluricausalité de l'accident du travail du travail et de la pathologie professionnelle,
- ▶ Nécessité d'une action globale de prévention à caractère multidimensionnel (changements techniques, organisationnels, managériaux, comportementaux, amélioration des conditions de travail...)
- ▶ Acceptation d'une stratégie de prévention qui respecte les principes généraux de prévention,
- ▶ Promotion des démarches participatives dans l'action de prévention en associant les instances représentatives du personnel,
- ▶ Nécessité pour chaque action d'aboutir à un gain d'autonomie en prévention des troubles musculosquelettiques pour l'entreprise.

ANIMATION DU RESEAU DE PRESTATAIRES

Les prestataires conventionnés s'engagent à participer aux journées d'échanges de pratique organisées par la Cramra pour poursuivre de façon concertée le développement de la prévention des TMS en entreprise et poursuivre l'engagement dans le partenariat.

La CRAMRA s'engage avec ses partenaires à animer le réseau des consultants conventionnés et de construire un retour sur le conventionnement, notamment à partir des bilans annuels des prestataires conventionnés.

LISTE DES PERSONNES / CABINETS CONVENTIONNES TMS

(MAJ Mars 2010)

IDENEA ERGONOMIE

9 rue Mayencin
38400 St Martin d'Herès
☎ 04 76 54 43 09

Madame ASTY Julie

julie.asty@idenea.fr

Madame MAILLOT Solène

solene.maillot@idenea.fr

Monsieur DENIS Stéphane

stephane.denis@idenea.fr

Monsieur HUYGHE Damien

damien.huyghe@idenea.fr

Mme BARRE Isabelle

CIBLES RH

3 avenue du Vercors
38600 Fontaine
i.barre@wanadoo.fr
☎ 06 29 64 15 73

TEO CONSEIL

4 rue Brindejont des Moulinais
31500 Toulouse
☎ 05 61 54 58 74
teo@teo-conseil.com

Monsieur BRAULT Julien

j.brault@teo-conseil.fr

Monsieur CATTÀ Jean-Yves

jy.catta@teo-conseil.fr

Madame JULIENNE Sophie

s.julienne@teo-conseil.fr

Monsieur STOCKER Vincent

v.stocker@teo-conseil.com

Monsieur BUTTE Patrick

PB ERGONOMIE

25 C, rue de Montriblond
69009 Lyon
☎ 06 64 30 96 03

Monsieur DERVIEUX Christophe

ANDELEA CONSULTING

55 avenue René Cassin
69338 Lyon cedex
christophe.dervieux@andelea.fr
☎ 04 72 35 80 49

Madame HINTZY Arlette

ETIS

12 rue Neuve
73110 La Rochette
arlette.hintzy@orange.fr
☎ 04 79 65 36 58

NOVERGO

35 boulevard Emile Zola
69600 Oullins

Monsieur JOUBERT Cyril

cyril.joubert@novergo.com
☎ 04 78 74 16 60

Monsieur MOREIRA Adrien

adrien.moreira@novergo.fr
☎ 04 78 74 16 61

Madame PERRIER Sophie

JLO CONSEIL

599 boulevard Albert Camus
69402 Villefranche/Saône
s.perrier@jlo-conseil.com
☎ 04 74 09 08 67

Monsieur FAOUEN Patrick

PRODERGO

1 rue du Tonkin
69100 Villeurbanne
☎ 04 37 48 86 32
contact@prodergo.com

Madame MAUFFROY Myriame

ESSOR CONSULTANTS

14 rue Gorge de Loup
69009 Lyon
☎ 04 78 83 44 78

Madame JAY Isabelle

ESSOR CONSULTANTS

2 rue Mayencin
38440 St Martin d'Hères
☎ 04 76 54 53 77

ERGOS ERGONOMIE

Le Paradis
177 avenue de la Boisse
73000 Chambéry

Monsieur CALMELET Paul

☎ 04 79 25 08 07

Madame BELLONI Amandine

☎ 04 79 25 08 07

Madame ELIA Catherine

☎ 04 79 25 08 07

Madame PFENNIG Claude-Solange

☎ 04 79 25 08 07

Madame SERVIGNAT Catherine
CONCEPT ERGONOMIE
Les Villas Brotteaux
46/48 rue d'Inkermann
69006 Lyon
☎ **04 72 14 80 10**
[**contact@conceptergo.com**](mailto:contact@conceptergo.com)
